

Budget principal des dépenses

M. Johnston: Madame le Président, je comprends l'intérêt que manifeste le député à la question, étant lui-même un ancien ministre des Travaux publics. J'ose espérer qu'il souscrit au principe du régime d'autofinancement. Les députés se souviennent sans doute que mon collègue, le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) et moi-même avons annoncé l'année dernière que nous mettions à l'essai le régime d'autofinancement au sein du ministère des Travaux publics qui nous a servi de modèle simulé. Pour que le régime de l'autofinancement puisse s'appliquer aux services de logement offert par le ministère des Travaux publics, on a mis au point un modèle théorique pour tous les autres ministères. D'après mon collègue le ministre des Travaux publics, les résultats de cette innovation devraient être connus au printemps de 1982.

M. Nielsen: Madame le Président, le ministre peut être certain que je suis un partisan farouche du principe de l'autonomie financière. Je voudrais qu'on applique ce principe le plus rapidement possible puisqu'il contribuera à accroître l'efficacité du gouvernement et à faire baisser les dépenses.

Ma deuxième question concerne la rationalisation des services immobiliers, domaine qui se rapproche de ma première question. Comme le sait le président du Conseil du Trésor—et je vois que son collègue le ministre des Travaux publics est assis près de lui—le ministère des Travaux publics est probablement l'un des plus grands propriétaires du monde puisque ses avoirs immobiliers et autres s'élèvent, en valeur, à plus de 40 milliards de dollars. J'ai toujours déploré que le gouvernement du Canada soit incapable de déterminer la valeur précise de ses biens.

Quand, le cas échéant, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) soumettra-t-il une proposition au Cabinet en vue de lancer un projet ou un programme de rationalisation des services immobiliers au sein du gouvernement du Canada?

M. Johnston: Madame le Président, je suis heureux de le confirmer au député une fois encore, il a touché une question prioritaire en ce qui concerne la gestion des avoirs gouvernementaux. Des propositions ont déjà été soumises au Cabinet. On me dit également que si le gouvernement avait la collaboration du député du Yukon (M. Nielsen), leader parlementaire de l'opposition, en ce qui concerne le bill C-91 qui préconise l'emploi de certaines techniques de gestion de la propriété, par exemple les ententes bail-achat et le reste, ce qui correspond bien souvent aux intérêts des contribuables des Canadiens, si sa collaboration nous est assurée, nous allons sûrement accentuer nos efforts en ce sens.

M. Cosgrove: Mais il nous faut son consentement.

M. Nielsen: Madame le Président, le ministre obtiendra certainement toute la collaboration qu'il mérite, tout au moins autant que lui et ses collègues ont su nous en témoigner au cours des derniers mois de l'année 1979, où il leur a fallu sept jours et demi pour débattre du projet de loi sur le crédit d'impôt aux intérêts hypothécaires que nous avons proposé.

Cela fait trois jours ou trois jours et demi que nous étudions le bill C-78. Le ministre peut compter sur notre collaboration. Je prie le Président du Conseil du Trésor de m'écouter quelques instants. Il a déclaré, si j'ai bien compris, que cette proposition visant à rationaliser les immeubles allait être formulée ou était à l'étude. Dois-je en déduire que le cabinet étudie actuellement cette proposition?

M. Johnston: Madame le Président, nous avons beaucoup avancé dans ce domaine. Mes collègues du cabinet ont examiné la question.

M. Nielsen: Ils l'ont examinée ou non?

M. Johnston: Mes collègues l'ont examinée. Cette question touche non seulement le ministère des Travaux publics, comme le député le sait, mais également un grand nombre d'immeubles que possèdent d'autres ministères, et pas seulement celui des Travaux publics. Le député du Yukon sait certainement que le ministère de la Défense nationale, pour n'en citer qu'un, possède ce genre d'avoir. Je puis assurer à la Chambre que nous sommes très conscients de la nécessité de mieux gérer nos biens dans tout le gouvernement et de mieux utiliser nos ressources.

M. Nielsen: Madame le Président, j'ai une brève remarque à faire. Comme le ministre des Travaux publics le sait, je puis garantir au Président du Conseil du Trésor qu'il aura l'appui sans réserve de notre parti lors de la mise en vigueur de ce genre de programme, qui permettra peut-être de combler l'important vide qu'a laissé au ministère des Travaux publics le départ du ministère des Postes, devenu depuis lors une société de la couronne. Le ministère y verra là un défi à relever et une source d'occupation inégalée pour ses fonctionnaires.

Mme le Président: Cette période de questions se poursuit depuis assez longtemps. Je vais donner la parole à deux députés qui n'ont pas encore eu la possibilité de poser une question. Je demande au député de se limiter à deux questions parce que cette séance n'a que trop duré.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'aimerais faire suite aux questions posées par le député de Portage-Marquette (M. Mayer) au sujet du Fonds de développement de l'Ouest. Je croyais que le budget des dépenses devait indiquer tout ce que le gouvernement va dépenser dans l'année, mais je n'ai trouvé nulle part mention du Fonds de développement de l'Ouest. Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire où se trouve le Fonds de développement de l'Ouest dans le budget des dépenses en ce moment?

M. Waddell: Dans le marasme.

M. Johnston: Madame le Président, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) ne trouvera rien dans le budget principal qui soit intitulé expressément Fonds de développement de l'Ouest. Peut-être pourrais-je prendre la peine d'expliquer la différence qui existe entre le budget des dépenses et le plan de dépenses.